

TRI



Territoire à risque d'inondation important

TRI

DE

CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des dispositions



Syndicat Mixte
du SCoT
et du Pays de Chalons-en-Champagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA MARNE

Objectifs PGRI SN	Sous-objectifs SLGRI		Premiers objectifs figurant dans le PGRI	Dispositions de la SLGRI soumise à consultation		n° dispo du PGRI	obligation du PGRI ds SLGRI
	n°	Libellé		n°	Libellé		
objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires	1-A	réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire	1-A	1-A-1	Compléter le diagnostic de vulnérabilité du territoire	1.A.2	
				1-A-2	Intégrer un diagnostic de vulnérabilité des territoires dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi)	1.A2-1.A.3	
	1-B	établir des priorités pour la réduction de la vulnérabilité du territoire	1-B	1-A-3	Accompagner les communes dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	1.A.4	
				1-B-1	Mettre en place un travail avec les opérateurs de réseaux et de services	3.D.2	
				1-B-2	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des réseaux routiers	3.D.1	
				1-B-3	Connaître la vulnérabilité des bâtiments utiles à la gestion de crise	3.A.4	
				1-B-4	Mettre en place un plan de communication et un dispositif d'accompagnement pour inciter à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité	1.B	
				1-B-5	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les ERP (cat 1 à 4)	1.B.5	
				1-B-6	Informier et accompagner les acteurs économiques dans la prévention du risque d'inondation	1.C.1-4.F.1	
				1-B-7	sensibiliser aux démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat individuel	1.C.2	
1-C	améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement	1-C	1-B-8	Accompagner les démarches de diagnostic de vulnérabilité dans l'habitat collectif	1.B.2		
			1-C-1	Communiquer auprès des porteurs de projets sur la réduction de la vulnérabilité	1.E.2		
			1-C-2	Intégrer dans les SCoT & PLU des orientations et règles concourant à la réduction de la vulnérabilité et à la préservation des zones d'expansion de crue	3.E.2		
			2-A-1	Améliorer la connaissance sur le ruissellement sur le périmètre de la SLGRI	2.F.1		
			2-A-2	Développer la connaissance sur les remontées de nappe	2.H.1		
			2-A-3	Développer l'information sur les zones de remontées de nappe	2		
objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages	2-B	réduction de l'aléa	2-B	2-B-1	Mener une analyse sur l'amont et identifier si des mesures peuvent être mises en place pour réduire l'aléa	2	

Objectifs PGRI SN	Sous-objectifs SLGRI		Premiers objectifs figurant dans le PGRI	Dispositions de la SLGRI soumise à consultation		n° dispo du PGRI	obligation du PGRI ds SLGRI
	n°	Libellé		n°	Libellé		
objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages	2-B	réduction de l'aléa	2-B	2-B-2	Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce	2.F.1	
	2-C	identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques	2-C	2-C-1	Identifier et évaluer l'impact des ouvrages hydrauliques	2.G.1	
objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	3-A	se préparer, gérer la crise et l'après-crise pour faciliter le retour à la vie normale	3-A	3-A-1	Travailler avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise autour d'un socle d'outils communs	3.A.1	
				3-A-2	Favoriser la cohérence des PCS et faire évoluer les outils de gestion de crise	3.A.3	
				3-A-3	Accompagner les services impliqués dans la gestion de crise dans l'établissement ou la mise à jour des plans de continuité d'activité	3.A.4	
				3-A-4	Anticiper la gestion des déchets liés aux inondations	3.A.2	
				3-A-5	Mettre en sécurité le patrimoine matériel et immatériel	3.A.5	
objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.	4-A	développer la culture du risque et l'information préventive des populations	4-A	3-B-1	Favoriser le développement de réseaux de vigilance complémentaires	3.B.1	
				3-B-2	Passer de la prévision des crues à la prévision des enjeux inondés	3.B	
				3-B-3	Organiser des exercices de gestion de crise	3.B	
				3-B-4	Améliorer les modalités d'alerte et d'information à destination des élus	3.B	
				4-A-1	Mobiliser les outils de gestion du risque pour informer les citoyens :	4.D.2	
				4-A-2	Mener des actions de sensibilisation ciblées pour accroître la conscience du risque auprès des collectivités et des acteurs privés (ex : professionnels de l'immobilier)	4.D.2	
				4-A-3	Inciter et accompagner les communes dans la pose de repères de crues	4.A	
				4-A-4	Informar de l'intérêt des zones humides et des zones d'expansion des crues	4.E.2	
				4-B-1	Informar les maires des outils et instances de gestion du risque d'inondation	4.A.2	
				4-B-3	Renforcer la diffusion de l'information sur les TRI	4.D.3	